

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 8 octobre 2024 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 13/09/2024 et du 20/09/2024.

2. MP Achat matériel complémentaire eau-vive - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat matériel complémentaire eau-vive" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ART ET VOLTIGE SPRL, Rue Counson 86, Bte A à 4970 Stavelot, pour le montant d'offre contrôlé de € 5.698,09 hors TVA ou € 6.894,69, 21 % TVA comprise et de fixer le délai de garantie à deux ans et le délai de livraison de 6 à 8 jours ouvrables, sous réserve de l'avis favorable du SIPP ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

3. MP Achat pièces de rechange pour véhicules MERCEDES - Accord cadre - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base "Achat pièces de rechange pour véhicules MERCEDES - Accord cadre" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit GARAGE C. HAVELANGE (Mercedès), avenue Père Pire, 57 à 5500 DINANT aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; D'approuver la validité du présent accord-cadre au 1er décembre 2024 jusqu'au 30 novembre 2025, sous réserve des reconductions éventuelles. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-02 et à inscrire au budget des exercices suivants.

4. MP Mise en conformité électrique du poste de Gedinne - Résiliation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de résilier le marché 2023-052 « Mise en conformité électrique du poste de Gedinne » en raison du défaut d'exécution de l'adjudicataire ; D'avertir l'adjudicataire de cette décision par courrier recommandé ; De relancer un nouveau marché.

5. Travaux caserne de Chastrès – Convention d'assistance avec le BEP - Suivi

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur les demandes complémentaires pour l'aménagement de la future caserne de Chastrès ; D'inviter le Bureau économique provinciale (BEP) à préparer un avenant à la convention signée afin d'inclure ces éléments dans la mission d'assistance.

6. Travaux garage ambulance Florennes - Avis de principe

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord de principe sur le projet de travaux d'aménagement dans le garage ambulance de Florennes afin d'y prévoir une pièce de vie et des sanitaires, pour un montant estimé € 40.000,00, 21 % TVA comprise ; De proposer au Conseil de prévoir cette dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 3513/723-60 et de marquer son accord sur l'achat de cette annexe, moyennant plan de mesurage à fournir par le Commune de Florennes.

7. Fin convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre fin à la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X, du poste de secours de Dinant, à la date du 31 octobre 2024.

8. Fin convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre fin à la convention d'opt-out avec le caporal professionnel X, du poste de secours de Philippeville, à la date du 31 octobre 2024.

9. Fin convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre fin à la convention d'opt-out avec le sergent professionnel X, du poste de secours de Couvin, à la date du 31 octobre 2024.

10. Promotion au grade de coordinateur-ambulancier volontaire - Recevabilité des candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer non recevable une candidature, qui ne dispose pas de l'ancienneté exigée de 5 ans stage non compris ; De déclarer recevables 8 candidatures.

11. Démission volontaire pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier stagiaire volontaire au poste de secours d'Yvoir, à la date du 31 octobre 2024.

12. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, secouriste-ambulancier au poste de secours de Philippeville, à la date du 31 octobre 2024.

13. Recrutement responsable service Expertise - Résultats et suite

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de clôturer la procédure de recrutement d'un responsable Expertise B1 ; De relancer un appel à candidatures dans les meilleurs délais, en gardant les mêmes conditions de recrutement.

14. Intervention psycho-sociale formelle - Suite à donner

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre bonne note de l'avis du Conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux de Cohezio, reçu le 23 juillet 2024, concernant une demande d'intervention psychosociale formelle individuelle ; De prévoir un entretien avec l'agent impliqué lors d'une prochaine réunion du Collège de zone, après une entrevue avec le Commandant de zone.

15. Divers

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

